

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

AVIS D'APPEL PUBLICS A MANIFESTATION D'INTERET

N°001/ARCEP/PRMP/SPRMP/2015

**RELATIF A LA
SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE LA «REALISATION
D'UNE ETUDE RELATIVE A L'INTRODUCTION DE LA
PORTABILITE DES NUMEROS MOBILES (PNM) EN
REPUBLIQUE DU BENIN»**

Source de financement: Budget de l'ARCEP-BENIN

GESTION:2015

JANVIER 2015

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Pour la réalisation d'une étude relative à l'introduction de la portabilité des numéros mobiles (PNM) en République du Bénin

AMI N°001/ARCEP/PRMP/SPRMP/2015

Date : 28 JANVIER 2015

Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le Journal des Marchés Publics.
2. La mise en œuvre de la portabilité des numéros de téléphonie mobile est la possibilité pour un abonné de conserver son numéro en cas de changement d'opérateur mobile. Ce dernier peut exercer son libre choix sur l'ensemble des offres des opérateurs de télécommunications sans préjudice de changer son numéro de téléphone.
3. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) a inscrit dans son Budget Exercice 2015 des ressources et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la réalisation d'une étude relative à l'introduction de la portabilité des numéros mobiles (PNM) en République du Bénin.
4. Les prestations à réaliser sont les suivantes :
 - relever en tenant compte du cadre réglementaire actuel et de l'environnement socio-économique du Bénin, les impacts de la portabilité des numéros mobiles dans un environnement multi opérateurs et les obstacles éventuels de sa mise en œuvre de même que les solutions nécessaires visant à contourner ces derniers ;
 - proposer sur la base d'une analyse approfondie, une solution technique de mise en place et de suivi tenant compte i) des opérateurs de télécommunications et de leur cahier des charges, ii) du plan national de numérotation et des règles de gestion des ressources en numérotation, iii) du contexte économique béninois et, iv) des textes réglementaires existant ;
 - proposer, les coûts de mise en œuvre de la solution pour le régulateur et les opérateurs, les coûts de portage et de routage et les impacts sur les terminaisons d'appel, le contrôle de trafic et des redevances en numérotation ;
 - suggérer les textes d'application de la nouvelle loi.
 - proposer des termes de référence pour la sélection du cabinet devant éventuellement mettre en place la solution technique retenue.

5. Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout cabinet national ou international de consultants possédant des compétences avérées dans les domaines à aborder par l'étude. Les cabinets de consultants intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :
- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du cabinet et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel d'offres s'il est présélectionné ;
 - une note de présentation du cabinet ;
 - une note indiquant les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre (liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives, les curricula vitae des consultants, etc.) ;

6. Le cabinet devra présenter une liste de références similaires à la mission objet du présent avis.

Les références exigées doivent être accompagnées d'au moins un (01) certificat ou une (01) attestation de bonne fin d'exécution.

La mission sera confiée à un cabinet ayant une expertise avérée dans le domaine de la conception et la mise en œuvre de la portabilité.

Le cabinet doit réunir les ressources humaines minimales ayant une expertise confirmée au minimum dans les domaines ci-après :

- *Chef de mission (Responsable de projet)*

Profil : Diplôme d'ingénieur en télécommunications ou en droit ou en économie avec une connaissance avérée du secteur des télécommunications ; au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la conduite et la réalisation d'études économiques dans le secteur des télécommunications et notamment portant sur la portabilité des numéros mobiles ; avoir conduit au moins une étude similaire.

- *Un Ingénieur en réseaux et télécoms*

Profil : Diplôme d'Ingénieur en Télécommunications (BAC + 5 minimum) ; au moins huit (08) ans d'expériences ; avoir une bonne connaissance des plateformes de services et de mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles.

- *Un économiste*

Profil : Diplôme en économie ou d'ingénieur en télécommunications ou équivalent (BAC+5 minimum) ; au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre d'études ayant trait à l'économie des télécommunications et ayant conduit ou participer au moins à une étude similaire.

7. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en

ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

8. Une liste des trois (03) premiers candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'ARCEP-BENIN ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) ».
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures à l'adresse ci-dessous :

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN)

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARCEP-BENIN sis à MAERSK HOUSE Immeuble KOUGBLENOU, 1er étage.

01 BP 2034 Cotonou BENIN

Tél : +229 21 31 01 65

Fax : +229 21 31 00 67

10. Les candidats doivent présenter leurs manifestations d'intérêt rédigées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies dans une enveloppe fermée portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'INTRODUCTION DE LA PORTABILITE DES NUMEROS MOBILES (PNM) EN REPUBLIQUE DU BENIN** » A N'OUVRIR QU'EN SEANCE.
11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **13 mars 2015 à 15 heures précises**. L'ouverture des plis aura lieu le même jour en séance publique dans la salle de conférence de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) à 15 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui désirent y participer.

Cotonou, le

La Personne Responsable
des Marchés Publics,

Marcellin ILOUGBADE